RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00789
Numéro SIREN : 443 526 207
Nom ou dénomination : A.B.F. & TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2024 sous le numéro de dépôt 2512

Bilan

Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	376	376		
Autres immobilisations corporelles	15 768	10 260	5 507	4 517
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	30		30	30
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**16 174**	**10 637**	**5 537**	**4 547**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	45 561		45 561	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	219 814		219 814	272 333
Autres créances	3 594		3 594	2 448
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	43 667		43 667	22 780
Charges constatées d'avance (3)	2 394		2 394	2 629
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**315 030**		**315 030**	**300 189**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	331 204	10 637	320 567	304 736

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :
15 MARS 2024
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN (Seine-Maritime)

Copie certifiée conforme aux originaux par le ou les gérants

Bilan

BILAN PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 000	16 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 600	1 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	54 315	54 315
Report à nouveau	-46 588	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**31 944**	**-46 588**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**57 271**	**25 327**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	17 558	16 631
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 927	232 019
Dettes fiscales et sociales	19 599	29 812
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 211	947
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**263 296**	**279 409**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**320 567**	**304 736**

(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	263 296	279 409
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants

Compte de résultat

Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 041 097		1 041 097	817 866
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	**1 041 097**		**1 041 097**	**817 866**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				740
Autres produits			29	6
Total produits d'exploitation (I)			**1 041 126**	**818 612**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			815 651	618 471
Variations de stock			-45 561	12 426
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			69 127	69 418
Impôts, taxes et versements assimilés			1 990	1 771
Salaires et traitements			144 958	141 865
Charges sociales			16 400	14 597
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 003	2 973
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			33	34
Total charges d'exploitation (II)			**1 005 600**	**861 555**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			35 525	-42 942
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 039	545
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**2 039**	**545**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 039	-545
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			33 486	-43 487

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 542	2 715
Sur opérations en capital		385
Total charges exceptionnelles (VIII)	**1 542**	**3 101**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-1 542**	**-3 101**
Total des produits (I+III+V+VII)	**1 041 126**	**818 612**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 009 182**	**865 200**
BENEFICE OU PERTE	**31 944**	**-46 588**
- Redevances de crédit-bail mobilier	1 267	4 294

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL SARL ABF & TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 320 567 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 31 944 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/02/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	376			376
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 240			3 240
- Matériel de transport	4 583	3 994		8 577
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 951			3 951
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**12 150**	**3 994**		**16 144**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30			30
Immobilisations financières	**30**			**30**
ACTIF IMMOBILISE	**12 180**	**3 994**		**16 174**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 994		3 994
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**3 994**		**3 994**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	376			376
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 026	324		1 350
- Matériel de transport	2 674	2 286		4 959
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 557	393		3 951
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**7 633**	**3 003**		**10 637**
ACTIF IMMOBILISE	**7 633**	**3 003**		**10 637**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 225 832 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30		30
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	219 814	219 814	
Autres	3 594	3 594	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 394	2 394	
Total	**225 832**	**225 802**	**30**

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 16 000,00 euros décomposé en 160 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 263 296 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 927	224 927		
Dettes fiscales et sociales	19 599	19 599		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 769	18 769		
Produits constatés d'avance				
Total	**263 296**	**263 296**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés 17 558

Charges à payer

	Montant
Dettes prov. pour congés à payer	3 641
Ch soc / congés à payer	1 672
Charges à payer	275
Prélèvement libératoire FPC	25
Total	**5 614**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constatées d avance	2 394		
Total	**2 394**		

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 07/03/2024

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :
15 MARS 2024
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN (Seine-Maritime)

SARL ABF & TECHNOLOGIES
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 16 000.00 euros
Siège Social : 2 impasse des renards
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS
RCS de ROUEN N° : 443 526 207

L'an deux mil vingt quatre,
Le sept mars.

Les associés de la SARL ABF & TECHNOLOGIES se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur LEGAL Cédric, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 4 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**31 944.25€**
Report à nouveau antérieur déficitaire	**-46 587.85€**
Mise en distribution réserves facultatives	**18 000.00€**
Mise en report à nouveau	**-14 643.60€**
Montant Brut Distribuable	**18 000.00€**
Solde net	**18 000.00€**

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de -14 643.60€.
L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.
Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

La collectivité des associés décident de mettre en distribution une partie des bénéfices mis antérieurement en réserves facultatives, soit une somme globale de 18 000.00€.

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 36 314.97 €.

LC

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 18 000.00€

	SARL AMCM27	Monsieur LEGAL Cédric
Dividendes bruts taxables	18 000.00€	0.00€
Eligibles à l'abattement 40%	non	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non
Montant acompte 12.8%	0.00€	0.00€
Dividendes soumis au RSI	0.00€	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	0.00€	0.00€
Prélèvements sociaux	0.00€	0.00€
Dividendes nets à percevoir	18 000.00€	0.00€

Ce dividende sera payé le 07/03/2024, par inscription en compte courant d'associé.
La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.
Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 0€ comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12.8 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2022.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 17.2 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la gérance pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.
Elle donne également pouvoir à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale et/ou à l'article L 731-14 du code rural, les déclarations sociales nécessaires suite à la mise en distribution.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2022	0.00€	0.00€	0.00€
Exercice 31/12/2021	20 000.00€	0.00€	20 000.00€
Exercice 31/12/2020	33 000.00€	0.00€	33 000.00€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07/03/2024

SARL ABF & TECHNOLOGIES
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 16 000.00 euros
Siège Social : 2 impasse des renards
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS
RCS de ROUEN N° : 443 526 207

La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice 01/01/2023 – 31/12/2023 de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**31 944.25€**
Report à nouveau antérieur déficitaire	**-46 587.85€**
Mise en distribution réserves facultatives	**18 000.00€**
Mise en report à nouveau	**-14 643.60€**
Montant Brut Distribuable	**18 000.00€**
Solde net	**18 000.00€**

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de -14 643.60€.
L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.
Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

La collectivité des associés décident de mettre en distribution une partie des bénéfices mis antérieurement en réserves facultatives, soit une somme globale de 18 000.00€.

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 36 314.97 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés décide de mettre en distribution la somme de 18 000.00€

	SARL AMCM27	Monsieur LEGAL Cédric
Dividendes bruts taxables	18 000.00€	0.00€
Eligibles à l'abattement 40%	non	oui
Dispense prélèvement acompte	non	non
Montant acompte 12.8%	0.00€	0.00€
Dividendes soumis au RSI	0.00€	0.00€
Dividendes soumis à 17.2%	0.00€	0.00€
Prélèvements sociaux	0.00€	0.00€
Dividendes nets à percevoir	18 000.00€	0.00€

LC

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2022	0.00€	0.00€	0.00€
Exercice 31/12/2021	20 000.00€	0.00€	20 000.00€
Exercice 31/12/2020	33 000.00€	0.00€	33 000.00€

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

